

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 »
Dans les faits divers 50 »
Dans toute autre partie du journal, 75 »

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

OUVERTURE DU PARLEMENT ITALIEN.

On mande de Florence, le 18 novembre :
Le roi vient d'ouvrir en personne le nouveau Parlement italien. Sa Majesté a dit en substance :

« Quand j'ouvrais le Parlement dans la cité qui fut la première gardienne des destinées de l'Italie, je prononçais toujours des paroles d'encouragement et d'espérance, et des événements prospères ont toujours suivi mes paroles.

« C'est avec la même confiance que je vous parle ici, où nous saurons aussi vaincre tous les obstacles pour la complète revendication de notre autonomie. Mon gouvernement a accueilli, par déférence envers la papauté, et pour la satisfaction des intérêts religieux de la majorité des populations, les propositions de négociations qu'il a interrompues quand il jugea qu'elles pouvaient porter atteinte aux droits de la couronne et de la nation (applaudissements).

« Le temps et la force des événements résoudre les questions qui subsistent entre l'Italie et la papauté. Nous devons rester fidèles à la convention de septembre que la France exécutera entièrement dans le délai fixé. Il est désormais facile d'attendre; la situation est beaucoup améliorée. Le roi parle des bonnes relations avec les puissances de l'Europe et des deux Amériques, de la reconnaissance de l'Espagne, de la Bavière et de la Saxe; il dit que les populations latines réunies par des

liens nouveaux entrent en communauté d'intérêts et d'aspirations avec les nobles peuples de l'Allemagne, faisant cesser les préjugés et rancunes surannées.

« L'Italie prendra sa place parmi les grands États de l'Europe en coopérant au triomphe de la justice et de la liberté (applaudissements).

« La liberté a produit d'heureux fruits à l'intérieur; l'administration, les travaux publics, les codes, l'armée ont été unifiés avec des résultats qui ont exigé ailleurs les travaux de plusieurs générations. C'est d'un bon augure pour l'avenir.

« Le ministère présentera des lois complétant l'unification législative, concernant l'instruction des classes peu fortunées, l'amélioration du crédit public, les travaux d'utilité publique. La difficulté principale est d'arriver à l'équilibre des finances sans nuire à l'organisation des forces militaires de terre et de mer. Il m'est douloureux que de nouveaux sacrifices doivent être demandés à mon peuple, son patriotisme ne fera pas défaut. Vous répartirez les charges aussi équitablement que possible en réduisant le plus possible les dépenses publiques. L'Italie doit se dégager des débris du passé.

« Vous délibérerez sur la séparation de l'Église et de l'État et la suppression des corporations religieuses. (Applaudissements). Rien ne détruira l'œuvre nationale. Un changement profond s'opère parmi les peuples européens. L'avenir appartient à Dieu. Si de nouveaux combats devenaient inévitables, les fils de l'Italie se réuniraient autour de moi. (Applaudissements).

« Si la force de la civilisation prévaut, la sagesse de la nation saura en profiter pour garantir intacts les droits et l'honneur de l'Italie. Il faut avancer franchement sur la voie de la politique nationale, et nous sommes sûr de votre concours.

« Confiant dans l'affection de mon peuple et la valeur de l'armée, je ne faillirai point à la grande œuvre que nous devons laisser achever à nos descendants. »

Les lettres de Rome parlent d'une circulaire adressée par le cardinal Antonelli aux divers nonces relativement à l'évacuation du territoire pontifical.

Une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* affirmait récemment que le cardinal secrétaire d'État avait pris la résolution de séculariser les tribunaux et de conférer à des laïques un grand nombre d'emplois jusqu'à présent remplis par des ecclésiastiques. En confirmant ces renseignements, le *Mémorial diplomatique* ajoute que l'administration pontificale doit, dans un avenir très-prochain, subir de notables changements au sujet desquels il s'exprime ainsi :

« Il s'agirait d'abord de mettre en vigueur le nouveau Code de procédure judiciaire, tant pour les affaires civiles que pour les affaires criminelles, travail dû à une commission de juristes distingués. Le tribunal de la *Consulta*, du ressort duquel sont exclusivement les affaires criminelles, serait dorénavant composé uniquement de laïques. D'autres réformes sont à l'étude. »

Le ministre des armes, le général Hanzler, a reçu les officiers pontificaux qui se rendent

à la frontière, et leur a ordonné de poursuivre les bandes à outrance.

De son côté, le commandant des troupes italiennes a établi un cordon militaire afin d'empêcher le retour des bandes napolitaines qui sont passées sur le territoire pontifical.

Nous croyons devoir analyser une correspondance de Rome publiée par la *Presse*, et qui détruit les illusions qu'on se fait en général sur les dispositions du peuple romain. Cette correspondance mérite d'autant plus d'attention, qu'elle est écrite par un adversaire du pouvoir temporel du pape, quelque peu républicain même, il nous semble.

« L'Italie, dit-il, nous a fait l'honneur de nous proclamer sa capitale sans que notre avis ait été demandé. Le sentiment romain, l'opinion du peuple romain, c'est à peu près la seule chose dont on ne parle pas. » Le jour où l'Italie entrera à Rome, elle y rencontrera une révolution.

« Notre peuple trouvera l'Italie trop petite pour entrer dans la ville éternelle. Rome est un grand nom. » Les papes lui ont conservé son universalité. « Nous avons encore le droit de dire que Rome avec le pape est la première ville du monde. » Que lui donnerait Victor-Emmanuel « en échange de cette grande autorité morale de la Rome papale et de son universalité? » Rien qui convienne à ses traditions, à son génie, à la grandeur que le destin lui a faite, jusque par la solitude qui l'environne.

« Il est donc bien plus difficile à la monarchie italienne de s'installer à Rome que les conseillers de cette monarchie ne se l'imagi-

FEUILLETON.

25

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Le soleil venait de se coucher, on était à la fin de mai, un nuage semblable à une bande d'or frangée de rouge vif courait, du côté du couchant, parallèlement à l'horizon. Sur ce nuage les arbres du lointain se dessinaient sous mille formes fantastiques; Charlotte et François restèrent à contempler ces silhouettes bizarres, tandis que M. d'Assilly entraînait son ami vers un point de la terrasse où il avait l'intention de bâtir une remise.

« Oui, répétait-il, après avoir expliqué son plan, ce sera le complément nécessaire du Pavillon; mais quand pourrai-je en venir à l'exécution? Quand?... quand?... sinon quand ce temps abominable aura pris fin; quand les patriotes, sans-culottes, républicains, et autres scélérats, seront descendus chez Satan, leur maître, où je voudrais les voir tous d'ici à une heure!

— Pardon! dit en souriant M. de Méral, ce serait mal finir la journée; si vous voulez faire en ma faveur une petite exception dans votre souhait philanthropique?

— Philanthropique! voilà bien un de vos mots! Vous, mon pauvre Méral, vous n'êtes en effet qu'un philanthrope. L'espèce est mauvaise, mais je reconnais qu'à certains égards vous faites exception. Vous avez.... d'abord de l'honneur.... oui beaucoup. De la raison... hum!...

— Arrêtez, mon ami: de l'honneur, c'est assez.

— Hein, vous avez peur du reste. Vous vous défiez de moi parce que je suis franc.

— Je me défie de vous!.... non!.... non!.... car je suis prêt à vous confier ce que j'ai de plus cher au monde.

— Confiez-moi votre tête, allez; elle est bien malade, je la soignerai.

— Parlons sérieusement, mon ami; j'ai deux choses à vous demander, le silence et un service.

— Un service! accordé, morbleu! s'il ne s'agit que de mon sang ou de ma bourse.

— Moins que cela et autant que cela, voici: Je pars ce soir; si je ne reviens pas, gardez ma fille. Elle sera orpheline; mais non seule et abandonnée,

si vous me promettez de lui donner une place à votre foyer et dans votre cœur.

— Vous partez ce soir! dit M. d'Assilly stupéfait.

— Oui.

— Et où allez-vous?

— À Laval, au Directoire du département.

— Méral, je l'ai dit cent fois en riant, je le répète aujourd'hui avec tristesse et conviction, vous êtes fou, archifou.

— Non, mon ami, je ne suis pas fou; ma raison est pleine, entière, et c'est elle qui me dicte ma détermination: écoutez-moi bien. Pendant trente années de ma vie, j'ai cherché la loi des sociétés; je voyais le mal, j'ai cru avoir trouvé le remède. M'associant à des hommes que je supposais aussi sincères que moi, j'ai fait tous mes efforts pour détruire un ordre de choses qui me paraissait contraire au bonheur de l'humanité. Sans m'arrêter aux simples réformes, à des demi-mesures qui ne contenaient à mon sens qu'une très-faible portion de vérité, j'ai demandé dans mes écrits la destruction radicale de ce qui existait; j'ai voulu raser l'édifice ancien pour en élever un tout nouveau et complètement différent. Quand cette première partie de l'œuvre a été

achevée par des moyens violents que je n'approuvais pas, que j'acceptais néanmoins en considération du but, j'ai essayé, dans la mesure de mes forces, de travailler à l'édification du nouvel édifice social. C'était la seconde et la plus indispensable partie de notre programme. Mais alors sont venues de tous côtés les déceptions. Parmi ceux qui avaient prêché les mêmes doctrines que moi, les uns se sont tus, les autres se sont désavoués, les autres se sont jetés en furieux sur le pouvoir et l'ont exercé comme des bêtes sauvages. Nous avons crié à la tyrannie des rois, ils ont fait une tyrannie de tribuns mille fois pire; nous avons démoli l'odieuse Bastille, ils ont fait des prisons de tous les bâtiments publics; nous avons détruit les ordres qui constituaient l'inégalité, ils les ont ressuscités sous le nom de ci-devant pour pouvoir les punir, non d'être, mais d'avoir été; ils tuent sur des ruines: voilà tout leur gouvernement.

« Eh bien, mon ami, j'ai embrassé avec ardeur des principes que je croyais bons; si je ne me suis pas trompé, je me dois à leur triomphe. Peut-être ne suis-je pas seul à gémir des excès qui se commettent au nom de la liberté, peut-être d'autres que moi n'attendent qu'un mot, un cri, un effort, pour

ment. » On peut y entrer, mais on n'y fondera rien. « Nous ne voulons pas abdiquer notre vrai nom et notre vieille gloire. » Nous voulons garder notre grandeur. « Le pape restant à Rome y serait toujours le chef de la religion la plus vénérée du genre humain. »

« Nous sentons que le monde, sous la forme catholique, a pris hypothèque sur nous, et nous sentons que la monarchie italienne, à elle seule, ne peut avoir raison du monde catholique. Nous sentons, quoi qu'on en dise, la France d'un côté et l'Autriche de l'autre. »

Ce n'est pas Victor-Emmanuel qui peut venir à Rome y prendre la succession de Scipion l'Africain, de Cicéron, de Trajan, de Constantin, de Grégoire VII et d'Innocent III, voire de Léon X. Cela n'a pas porté bonheur à l'empereur Napoléon I^{er} de faire de son fils un roi de Rome et de faire de notre ville le chef-lieu du département du Tibre.

« On ne peut guère comprendre Rome de nos jours que comme la métropole morale et artistique du monde. » Nous aimons, nous respectons le pape. « La convention du 15 septembre, c'est Rome aux Romains; c'est la neutralisation de la ville et de son territoire... Nous serons en quelque sorte la capitale fédérale de l'Europe. »

Voilà l'opinion du peuple romain, telle qu'elle est présentée par un adversaire du pouvoir temporel du Saint-Siège.

Les journaux anglais, entre autres le *Times*, s'élèvent avec une grande force contre la guerre que l'Espagne vient de déclarer au Chili, et demandent, en faveur de ce dernier pays, l'intervention collective de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Le *Morning-Post*, le *Standard* et le *Daily-Telegraph*, en applaudissant aux réductions opérées sur l'effectif de notre armée voudraient que cet exemple fût suivi par la Russie, l'Italie et l'Autriche, et que des réductions analogues fussent faites sur l'armée et la marine britanniques.

Le *Star* flétrit de nouveau la conduite des autorités anglaises à la Jamaïque.

On écrit de Londres, le 18 novembre :

Un meeting de négociants et de marchands a été tenu hier à Liverpool. L'assemblée a pris la résolution d'envoyer une députation à lord Clarendon pour lui demander de protéger les intérêts anglais au Chili.

Après la France et l'Espagne, le gouvernement autrichien, à son tour, a résolu d'opérer des réductions dans l'effectif de son armée en Italie.

En outre, il a ouvert des négociations officielles avec la France pour la conclusion d'un traité de commerce et de navigation. Le prince de Metternich a été autorisé à inviter M. Drouyn

de Lhuys à nommer une commission dans ce but.

Un télégramme de Vienne, publié par la *Gazette de Speener*, porte que l'Autriche et la Prusse se sont mises d'accord sur une déclaration commune qu'elles vont faire aujourd'hui même à la Diète, au sujet de la proposition des Etats secondaires.

La *Gazette de Breslau* publie une correspondance de Varsovie, venant de bonne source, suivant laquelle un ukase impérial, qui a été officiellement communiqué à Varsovie, réduit le service militaire à une durée de dix ans, dont six en service actif et quatre dans la réserve.

On donne comme certain que la loi sur le temporel des cultes ne sera pas discutée dans la session actuelle des Chambres de la Belgique. M. Bara, le nouveau ministre de la justice, n'aurait consenti à faire partie du cabinet qu'à cette condition, tandis que l'on supposait précisément le contraire.

Les nouvelles de Madagascar, qui nous parviennent par les correspondances du *Sémaphore* de Marseille et par le *Cernéen* de l'île Maurice sont assez graves. Les douze cent mille francs de l'indemnité due à la France arrivaient à Tamatave le même jour que la frégate la *Junon*; ils furent déposés dans un petit fort et gardés par 2,000 hommes de troupes.

Quelle ne fut donc pas la surprise du commandant Tricault, lorsqu'au lieu de lui livrer les fonds, on lui répondit qu'ils ne seraient versés qu'en échange du traité conclu avec M. Lambert, de la lettre de l'Empereur autorisant à percevoir l'indemnité, et même, ajoute-t-on, de l'abandon par la France de tous ses droits sur le pays.

Pourquoi, disent les colons de l'île de la Réunion, M. Tricault n'a-t-il pas rasé le fort de Tamatave? Peut-être en effet cet argument eût-il été le meilleur en présence de tant de mauvaise foi.

Nous ne tarderons pas, sans doute, à apprendre la prompte répression du soulèvement qui a éclaté en Algérie. Les habiles dispositions prises par le général Deligny pour couvrir les centres européens les plus avancés et les tribus arabes de la province d'Oran, ont produit déjà d'importants résultats.

Si-Lala, voyant ses tentatives infructueuses, sa cavalerie fatiguée et ses ressources épuisées, s'est retiré vers le Sud-Ouest; des colonnes fraîches le poursuivent. En outre, le colonel de Colomb, emportant pour deux mois de vivres, s'est attaché à ses traces pour le harceler et le refouler à une grande profondeur dans le Sud.

Les tribus réfractaires qui s'étaient ralliées à Si-Lala, atteintes sur l'Oued-bou-Lerdjem par le général Lacretelle, se sont enfuies à la vue de nos troupes, laissant sur le terrain quinze hommes tués, et perdant la plus grande partie de leurs nombreux troupeaux.

La *Liberté* publie la dépêche suivante qu'elle a reçue d'Alger.

« Après l'affaire du général Lacretelle, qui a atteint, le 8 novembre, deux fractions des Hamians Garabas, le colonel de Colomb a attaqué, le lendemain, à Mayroum, toute la masse de cette importante tribu. L'ennemi a subi des pertes sensibles, et une partie de ses troupeaux ont été enlevés. Les Hamians ont fait des ouvertures sérieuses de soumission. Les opérations se poursuivent. »

On lit dans le *Courrier de Tlemcen*, du 15 : Le capitaine Thévenin, du 35^e, avec 100 hommes de bonne volonté, après une marche de vingt-sept heures, a surpris une fraction de Hamians et lui a enlevé 200,000 moutons.

Le journal le *Temps* a reçu le communiqué suivant :

« Le journal le *Temps*, dans son numéro du 18, en rapprochant le décret publié par le *Moniteur* du 16, sur la réduction de l'armée, de la note qui avait paru la veille, présente ces deux publications comme contradictoires.

« Une telle interprétation ne saurait être admise.

« Divers articles avaient été publiés sur les réductions qui allaient s'opérer. Les détails qu'ils donnaient étaient inexacts : ils tendaient notamment à exagérer l'importance de la réduction projetée sur les cadres, et à laisser croire que la diminution de l'effectif était de trente à quarante mille hommes, alors qu'elle est en réalité d'une dizaine de mille. Le gouvernement ne pouvait laisser se propager ces indications erronées.

« Il a donc fait connaître par la note insérée au *Moniteur* : 1^o qu'une réduction sur les dépenses du département de la guerre avait été arrêtée en principe; 2^o que les mesures d'exécution n'avaient pas encore reçu l'approbation définitive de l'Empereur.

« Mais l'incertitude sur une question aussi importante ne pouvait se prolonger sans inconvénient, et pour l'armée et pour l'opinion publique. Le ministre de la guerre s'est donc mis en mesure, dès le 15, de soumettre ses propositions à l'Empereur. Elles ont été approuvées, et Sa Majesté a donné l'ordre d'insérer immédiatement le décret au *Moniteur*, pour fixer les esprits sur le caractère et l'importance des réductions décidées.

« Rien de plus naturel et plus logique que cette conduite, et il y a lieu, en présence de faits aussi simples de s'étonner des appréciations auxquelles s'est laissé entraîner le journal le *Temps*. »

On lit dans le *Journal des Débats* du 16 novembre.

« Nous avons éprouvé une surprise facile à comprendre en lisant dans le *Moniteur* le décret de réduction des cadres de l'armée. Cette réduction était attendue depuis quelques jours et hier encore tout le monde y croyait; seul le *Moniteur* n'y croyait pas, et, dans une note reproduite ce matin par toute la presse, il se rapprochait aux journaux la légèreté avec laquelle ils accueillent les renseignements les plus erronés.

« Ce matin donc, les journaux, bien et dûment admonestés, rougissaient de leur crédulité de la veille; mais voilà que tout à coup les rôles se trouvent intervertis, et c'est le *Moniteur*, si sceptique il y a quelques heures, qui devient croyant à son tour et affirme aujourd'hui la nouvelle qu'il niait hier.

« On a peut-être le droit de s'étonner d'un changement à vue si brusque. Il faut tirer cette morale, bonne à mettre en évidence au moment où plusieurs journaux sont poursuivis pour délit de publication de fausses nouvelles, que la feuille officielle n'est pas plus faillible que les autres, qu'elle se trompe même passablement quand elle s'en mêle. Nous espérons cependant que pour cette fois elle n'aura ni procès ni avertissement pour sa conduite d'hier. »

Nous nous associons, dit la *Liberté*, à l'espoir que les *Débats* expriment en faveur de ce pauvre *Moniteur*, nous y joignons l'espoir de voir l'autorité se montrer un peu plus indulgente désormais pour d'autres pauvres journaux exposés quelquefois à se tromper de meilleure foi du monde.

Pour les articles non signés : P. Goussier.

Nouvelles Diverses.

M. Delangle, nommé procureur général près la Cour de cassation, a prêté serment entre les mains de l'Empereur au palais de Compiègne, en présence du ministre d'Etat et du garde des sceaux, ministre de la justice.

— On dit que la Cour quittera Compiègne le 15 décembre, et que le mariage de la princesse Anna Murat avec le duc de Mouchy sera célébré le 18 du même mois, dans la chapelle des Tuileries.

— Le roi et la reine de Portugal sont attendus, assure-t-on, à Compiègne le 7 ou le 8 décembre seulement.

Cette circonstance change naturellement le système des invitations de la cour. Il y aura donc quatre séries d'invités au lieu de trois.

M. le ministre des affaires étrangères et M^{me} Drouyn de Lhuys font partie de la quatrième série.

— Une dépêche de Bruxelles, du 16,

secouer le joug des tyrans, et fonder véritablement la république. Ce cri, je le pousserai; cet effort, je le ferai. Que je paye de ma tête le réveil des bons citoyens, ma mort sera glorieuse!

« Si, au contraire, je me suis trompé, si la monarchie n'était pas radicalement mauvaise, si les réformes proposées suffisaient, enfin si mes idées de perfection absolue sont fausses et irréalisables, étant donnée la nature déchue, comme on l'enseigne aux petits enfants, je me dois en exemple aux hommes téméraires qui, plus tard, se lèveront encore contre le bien existant pour poursuivre un mieux chimérique; je dois payer de mon sang les crimes qui se commettent aujourd'hui et que j'aurai eu le malheur de préparer; il ne suffit point de les détester: ma mort sera une expiation.

« Dans tous les cas, je ne puis pas rester spectateur tranquille du drame affreux qui se joue; j'y ai pris un rôle, je le soutiendrai jusqu'au bout. Le devoir commande, méconnaître sa voix serait une lâcheté.

— Méral, voulez-vous que je vous dise? reprit le vieux gentilhomme, tout ça ne vaut pas un bon *mea culpa*. Vous vous êtes trompé, parbleu! c'est plus clair que le jour; prenez un fusil, courez sus à ces

suppôts de l'enfer: au premier sang vous serez lavé de la complicité qui vous inquiète. A tout péché miséricorde, que diable!

— J'irai à Laval, mon ami; nous verrons après.

— Mais je vous dis que c'est une folie sans nom!

— Plus bas, plus bas, s'il vous plaît.

— Non! non!...

— Je vous ai demandé le silence.

— Oui, mais il y a eu surprise: pouvais-je deviner?... Comment! voilà une fille à qui j'irai dire demain matin: Votre père est parti pour se faire égorger, je lui ai ouvert la porte et souhaité bon voyage... Venez déjeuner, mon enfant, votre père ne reviendra jamais, ne l'attendons pas.

— J'ai compté sur votre parole, Monsieur, et j'y compte encore. Je vous ai dit mes raisons, elles sont graves. — Quant à ma fille, je lui dois un nom sans tache.

— Forcené, va! murmura M. d'Assilly, en labourant le gazon à coups de canne.

— Allons, allons, dit M. de Méral: fanatique, forcené, si telles sont les aménités que je reçois de ceux qui m'aiment, que dois-je attendre de mes ennemis? N'importe...

— Vous partirez, Méral?

— Oui.

— Eh bien, allez au diable, puisque votre philosophie le veut. Je n'ai jamais manqué à ma parole, vous êtes libre, et je suis muet. Mais, par la mort de Dieu! vous eussiez mieux fait, tantôt, de continuer votre route, au lieu de venir ici.

— Je voulais mettre Charlotte en vos mains: vous est-elle à charge?

— Non, non, la pauvre chère enfant! Quand je songe à son désespoir, une larme se forme dans mon cœur de père, monte à mes yeux et roule sous mes vieilles paupières: mais elle s'y dessèche, parce que je suis furieux contre vous, Méral; vous êtes dur et sombre.

— Je paye simplement mes dettes, mon ami.

— Vous n'en démordrez pas?

— Jamais!

— Vireux de bord, puisqu'il en est ainsi.

Les deux amis quittèrent l'extrémité de la terrasse où depuis une heure ils luttèrent sans pouvoir se vaincre l'un l'autre, et rejoignirent les jeunes gens qu'un entretien bien différent avait occupés.

Quand, appuyée sur le bras de François, Charlotte était venue respirer l'air embaumé qui, des buissons en fleurs, montait vers la terrasse, elle

songeait à la paix refaite entre son père et M. d'Assilly, elle se sentait délivrée de ses longues angoisses, elle se voyait rapprochée de celui qu'elle aimait, et, sous l'impression du premier moment, cela lui paraissait assuré pour toujours: la terre ferme après le naufrage. Il y a des heures dans la vie où l'âme s'ouvre aux émotions comme la fleur s'épanouit au souffle du midi. Sûre d'être aimée, puis longtemps, Charlotte venait seulement d'entrevoir un avenir à cet amour jusque-là condamné par la raison; pourquoi donc eût-elle imposé silence à François? et pourquoi François se fût-il lassé de répéter ce que désormais on voulait bien entendre. En ces douces confidences le temps s'écoula rapidement.

Lorsque M. de Méral et M. d'Assilly se rapprochèrent, la soirée n'était pas avancée, mais les lueurs de la nuit précédente rendaient le repos nécessaire à tous: on se sépara. Les visages étaient froids, M. d'Assilly paraissait brusque, presque maussade.

Perdue dans ses pensées, Charlotte ne vit rien, soupçonna rien. Son père, dès qu'ils furent seuls, la serra dans ses bras, puis l'écartant un peu de sa poitrine que soulevait une respiration laborieuse,

nonce que le roi Léopold va mieux, et que l'opération de la ponction qui lui a été faite a parfaitement réussi.

— On assure que des commissions spéciales viennent d'être chargées de faire dans les différents ministères une enquête sur la tenue des bureaux, les heures d'arrivée des employés, leur travail, et de proposer les réformes qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation actuelle des administrations, ainsi que les économies qu'il serait possible de réaliser sur le budget du personnel, tout en améliorant la situation de ceux qui en font partie.

— Le bruit circule, dit l'*Epoca* du 16, dans les cercles politiques, qu'une lettre encyclique doit paraître le mois prochain pour convoquer à Rome, en juin 1866, tous les évêques et les fidèles de la chrétienté, et annoncer un jubilé universel à l'occasion du 18^e anniversaire séculaire de la mort de saint Pierre.

— On parle d'un voyage que le duc de Magenta ferait à Vienne, voyage dont on ne connaît pas le but réel.

D'après une lettre d'Algérie, le maréchal ne serait de retour à Alger que le 15 janvier.

— Le maréchal Randon va, dit-on, prendre un congé d'une quinzaine de jours.

— Le ministre de la maison de l'Empereur, dit un correspondant du Nord, va être appelé à résoudre une question qui intéresse au plus haut point nos théâtres de province; il s'agit de savoir si sous le régime établi par le décret du 11 janvier 1864, qui a proclamé la liberté des théâtres, un préfet a toujours droit au service gratuit d'une loge, comme sous le régime du privilège, et cela dans un théâtre qui ne reçoit aucune subvention. Telle est la question que vient de soumettre au maréchal Vailant le directeur du théâtre de Nice, qui, à la suite de dissentiments survenus entre lui et le préfet, croit être dans son droit en exigeant désormais de celui-ci une rémunération pour la loge qu'il lui avait servie jusqu'ici gratuitement.

— M. Guizot rentrera à Paris à la fin du mois pour assister aux débuts de son fils Guillaume, qui succède à M. de Loménie dans la chaire de littérature du collège de France.

M. Guillaume Guizot ouvrira son cours, le 6 décembre prochain. Il a pris pour sujet de sa première leçon une étude sur Montaigne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UNE ÉPÉE CHARLES-QUINT.

En creusant les fondations du nouvel hospice les ouvriers ont trouvé il y a quelques jours, dans une fouille du haut jardin, à un mètre trente centimètres de profondeur et au

milieu d'ossements humains, une vieille épée assez bien conservée dans son ensemble. La garde de cette épée, dont la rouille avait rongé l'extrémité des branches, n'a pu être retirée intacte : ces branches, séparées du pommeau et mêlées aux débris de la fouille, ont été brisées et perdues.

Cette arme, d'après une personne compétente (1), se rapporte au type de l'épée dite de Charles-Quint de l'Armoriale reale de Madrid. Sa garde devait être formée de trois branches tordues, à peu près semblables au modèle du sabre de cavalerie légère, mais plus courtes. La coquille de cette garde était à jour et très-basse, avec branchés de sous-garde retombant au-dessous de la coquille.

La lame est à évidements en carrelé sur le reste de la longueur avec pointe en langue de carpe.

La fusée garnissant le fer de la poignée devait être en bois entouré de ficelles; cette fusée s'élargissait du pommeau à la garde. La poignée est très-courte, relativement au reste de l'arme, dont la longueur totale est de 1 mètre 24 centimètres.

Cette épée se portait à la manière dite en *verrouil* avec ceinturon.

De ces données il résulte qu'elle date du milieu du XVI^e siècle, de François I^{er} à Henri II. La vue d'une vieille gravure de cette époque nous a confirmé ces détails.

La commission des Hospices a décidé que l'épée ci-dessus décrite serait déposée au Musée de la ville.

PAUL RATOUIS.

Le gouvernement de la Banque de France vient de découvrir que, dans un but frauduleux, plusieurs billets de mille francs ont été coupés, *dépareillés*, et mis en circulation.

Ces billets sont facilement reconnaissables aux signes suivants :

1^o Ils se composent de deux parties inégales n'appartenant pas au même billet, et la coupure est pratiquée dans le sens vertical du billet, c'est-à-dire dans le sens de sa largeur;

2^o Les deux parties inégales ne sont jamais réunies par une adhérence complète. En les adoptant l'une à l'autre par une petite bande de papier collée au dos du billet, et afin de dissimuler le défaut de concordance, il a fallu laisser un écart d'environ deux millimètres. Aussi, si l'on expose le billet *dépareillé* au jour ou à la lumière, on remarque facilement une ligne ou raie blanche qui exprime le vide laissé entre les deux parties de ce billet;

3^o Enfin, suivant que les deux parties inégales qui ont été coupées pour constituer un billet, varient dans leur dimension, la ligne séparative change de place, en sorte que quelques billets présentent exactement les numéros d'ordre et les lettres de série d'un même

(1) M. A. Joly, officier du génie.

billet, tandis que d'autres coupés plus vers le milieu n'offrent plus que ces signes *dépareillés*. Alors il y a grattage ou surcharge sur l'un des numéros d'ordre et sur l'une des lettres de série pour empêcher de saisir la discordance à première vue.

Dans tous les cas, le billet frauduleusement coupé et *dépareillé* que l'on signale au public, a, pour caractères permanents, la ligne séparative indiquée plus haut et une dimension longitudinale un peu moindre que celle des billets réguliers.

Le gouvernement de la Banque de France invite donc le public à se tenir en garde contre de pareilles altérations; et les personnes qui seraient détenteurs de billets ainsi altérés, sont priées de les faire présenter dans le plus bref délai à l'examen et au contrôle de la Banque centrale ou de ses succursales.

On signale l'existence à Rochefort d'un calculateur surprenant, Jules Fontaine, qui résout de tête, avec une exactitude merveilleuse, tous les problèmes mathématiques. On lui reconnaît sur le père Mondeux la supériorité d'expliquer ses procédés.

Nous lisons dans la *France centrale* du 17 novembre :

La maladie qui sévit en ce moment sur les volailles, dans le Cher, est si expéditive qu'on la désigne dans les campagnes sous le nom de *choléra des poules*, sans doute aussi parce que la chair devient aussi bleuâtre ou jaunâtre; toujours est-il que la volaille atteinte par l'épidémie tombe tout-à-coup dans le marasme, les plumes se soulèvent et la mort suit de très-près. On prétend qu'une émission sanguine aux pattes peut sauver ou prévenir le mal; nous ne savons si ce remède, qui nous a été indiqué, est réellement topique; mais un amateur très-soigneux de sa basse-cour affirme avoir sauvé ses volailles déjà atteintes de la contagion, en les faisant monter dans un grenier pendant quelques jours. L'efficacité de ce deuxième moyen paraît préférable à l'autre.

Nos contrées vinicoles, écrit-on de Poitiers, sont fréquentées depuis quelque temps par des agents anglais, belges et allemands qui achètent de grandes quantités de vins nouveaux livrables à partir de décembre prochain jusqu'en mars 1866. Les prix obtenus par les détenteurs sont très-convenables.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1865. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, Député au Corps-Législatif, Commandeur de la Légion-d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déférés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1865.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Par décret en date du 17 novembre, M. Boudet, sénateur et secrétaire du Sénat, est nommé premier vice-président de la même assemblée, en remplacement de M. Delangle, qui a été nommé procureur général à la Cour de cassation.

M. Delangle est néanmoins maintenu, pour l'année 1865, parmi les vice-présidents du Sénat.

M. Ferdinand Barrot, sénateur, est nommé secrétaire du Sénat, en remplacement de M. Boudet.

Londres, 20 novembre. — Le *Times* annonce que sir Robert Peel a donné sa démission et qu'il sera remplacé par M. Fortesche. M. Goschen remplacera M. William Hutt à la vice-présidence du Board of Trade.

Les négociants de Londres vont suivre l'exemple de leurs confrères de Liverpool. Ils doivent se réunir dans un meeting pour protester contre la conduite de l'Espagne vis-à-vis du Chili.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés par les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Révalessière Du Barry, de Londres, qui rend la santé parfaite des organes de digestions, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhées, gonflement, étourdissement, bourdonnement d'oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, nausées et vomissements; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac; irritation nerveuse, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres éruptions, mélancolie, dépérissement, épilepsie, paralysie, perte de mémoire, danse de St.-Guy, hydropisie, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhes, hystérie, névralgie, vice du sang, chlorose, perte de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 cures. — N^o 52,081 : M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N^o 64,825 : Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre

jeta sur elle un long et profond regard.

« Adieu!... » dit-il d'une voix rauque.

La pauvre jeune fille avait un voile sur les yeux, elle répondit en souriant, passa dans sa chambre, et s'endormit avec le même sourire, que ses rêves prolongeaient sans doute.

Vers deux heures du matin, M. de Méral, qui s'était jeté tout habillé sur son lit, se leva sans bruit, descendit sur la terrasse et gagna les écuries où deux chevaux bridés étaient tenus en laisse par un fermier.

« Est-ce vous, Hublot? »

— Oui, Monsieur.

— Très-bien! partons : vous allez m'accompagner jusqu'à la pointe du jour, puis vous retournerez à Chazé.

— Monsieur, je suis ben à votre service... mais pour ce qui est de retourner à Chazé...

— Eh bien! quoi?

— Dame... faut-y le dire?... c'est pas de bonnes nouvelles...

— Bonnes ou mauvaises, voyons.

— Eh ben, Monsieur, les patauds sont chez vous!...

Hublot s'arrêta pour voir l'effet produit sur son

matre par cette terrible parole. Mais M. de Méral s'était mis en selle, et au lieu de pousser une exclamation, il dit avec un geste d'impatience :

« Montez, montez, Hublot : vous me conterez ça en route.

— Jarnidieu! murmura le brave homme, il ne s'émouve guère!

— Eh bien!... vos patauds? reprit M. de Méral au bout d'un instant.

— Eh ben, Monsieur, comme le gars Renaud, que vous avez envoyé hier soir, arrivait chez nous pour me dire de vous amener deux chevaux, v'là que j'entends du côté de la route un bruit de tambour; je monte dans mon grenier : pardine! c'était la garde nationale. « Bon! que je me dis, ils ont l'air d'aller au château, si c'est ça, je n'ai qu'à me dépêcher. » Suffit, Monsieur, que vous me demandiez les chevaux, ça me travaillait la cervelle : « Y a quéque chose, que je me disais, ben sûr y a quéque chose. » Je cours au château, j'appelle Valentin, nous nous dépêchons : les chevaux sellés, je file par derrière, on entendait déjà le tambour dans l'avenue. A l'entrée de la petite châteigneraie qui est au bout du jardin, je me dis : « C'est pas ça, faut voir ce qu'y font là-dedans. » J'attache les chevaux dans

le bois, et je retourne jusqu'au potager; me v'là sur le mur. Ah! Monsieur, ce que j'ai entendu! ce que j'ai vu!... ça faisait dresser les cheveux sur la tête, ça fendait le cœur, quoi! Y braillaient à pleine goule, y jetaient tout par les fenêtres, les chaises, les tables, les commodes... Monsieur! Monsieur! du beau linge si blanc, des cadres tout dorés, des livres gros comme le livre où on chante la messe, et puis toutes sortes de petites affaires qui reluisaient. Et y en avait des meubles, des hardes, du linge, de quoi monter trente ménages comme le mien! Je suis resté là ben longtemps : toujours y braillaient, toujours y cassaient; enfin, la nuit venue, je suis parti, et me v'là. »

(La suite au prochain numéro.)

Un de nos concitoyens nous communique l'épigramme suivant qu'il a composé à l'occasion des *Chansons des Rues et des Bois*, de Victor Hugo :

De qui ces vers sont-ils? — D'Hugo.

C'est du français? — Non, c'est du Goth.

(Un classique.)

de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté tous remèdes. — N° 47,842 : M^{me} Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 36,418 : Le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions et vomissements journaliers. — N° 31,328 : M. W. Patching d'hémorroïdes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,218 : le colonel-Waston, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 187,744 : le docteur-méd. Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,422 : M. Balvin, du délabrement le plus complet, paralysie des membres par suite d'ex-

cès de jeunesse. — N° 53,860 : M^{lle} Gallard rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Par an 60,000 guérisons rebelles à tout autre remède. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, Paris. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur*, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (297)

Marché de Saumur du 18 Novembre.

| | | | |
|--------------------------------|-------|-------------------------|-------|
| Froment (l'h. 77 k.) | 16 31 | Paille de ratelier | |
| 2 ^e qualité (74 k.) | 15 68 | (hors barrière) | 55 95 |
| Seigle | 10 — | Paille de litier, id. | 40 35 |
| Orge | 10 50 | Foin id. | 60 75 |
| Avoine anc. (entrée) | 9 75 | Luzeine (les 750 k) | 56 15 |
| Fèves | 12 80 | Graine de lin (°/k.) | 27 — |
| Pois blancs | 23 — | — de trèfle | 112 — |
| — rouges | 22 — | — de luzerne | 100 — |
| Cire jaune (50 kil.) | 200 — | — de colza | — — |
| Huile de noix ord. | 75 — | — de chenevis | 32 — |
| — de chenevis | 58 — | Amandes en coques | |
| — de lin | 53 — | (l'hectolitre) | — — |

COURS DES VINS (1).

| | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| BLANCS (2). | |
| Coteaux de Saumur 1865 | 1 ^{re} qualité » à » |
| Id. | 2 ^e id. » à » |

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

| | |
|--|---------|
| Ordin., envir. de Saumur 1865, 1 ^{re} id. | 50 à 55 |
| Id. 2 ^e id. | 44 à 48 |
| Saint-Léger et environs 1865, 1 ^{re} id. | 40 à 45 |
| Id. 2 ^e id. | 37 à 40 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1 ^{re} id. | 40 à 42 |
| Id. 2 ^e id. | 36 à 38 |
| La Vienne, 1865 | 28 à 33 |

ROUGES (3).

| | |
|---|-----------|
| Souzay et environs 1864 | 80 à 100 |
| Champigny, 1864 1 ^{re} qualité | 200 à » |
| Id. 2 ^e id. | 130 à » |
| Varrains, 1864 | 65 à 80 |
| Bourgueil, 1865 1 ^{re} qualité | 100 à 125 |
| Id. 2 ^e id. | 90 à 100 |
| Restigny 1865 | 70 à 75 |
| Chinon, 1865 1 ^{re} id. | 70 à 84 |
| Id. 2 ^e id. | 60 à 66 |

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER-BOURDON.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 20 novembre 1865, M^{me} Pasquier-Bourdon, marchande de modes, demeurant à Saumur, a été déclarée en état de faillite ouverte; M. Lambert-Lesage a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic provisoire de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (536)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MITHOIR.

Les créanciers de la faillite du sieur François Mithoir, marinier, demeurant à Trèves-Cunault, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce le mardi 5 décembre prochain, à midi, et qu'ils doivent se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs enregistrés.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (537)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, Le dimanche 3 décembre 1865, à une heure,

UNE MAISON

Dépendant de la succession des époux Delaporte-Cotelle, située à Saumur, rue des Capucins,

Composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, greniers, sur la rue des Capucins; trois chambres basses, greniers, sur la ruelle; cour commune entre les deux corps de bâtiments, jardin non commun;

Le tout joignant Pelou, Poisson, M. Menier et la rue des Capucins.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. COTELLE, rue des Capucins.

Etude de M^e PRISSET, notaire à Brion.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

LA TERRE

DU CHATEAU DE BRION,

Située communes de Brion, Saint-Martin-de-Sanzay, Bagneux et Saint-Cyr-la-Lande, canton de Thouars, sur la route impériale de Rouen à Bordeaux, d'une contenance de 85 hectares 94 ares,

Composée de maisons de maître et de fermier, servitudes et jardin, terres labourables, prés, vignes et bois-taillis.

Cette propriété est située en très-bons fonds. Elle peut être détaillée avantageusement.

S'adresser, pour traiter, à M^e PRISSET, notaire à Brion, près Thouars. (500)

A VENDRE

UN JOLI CHEVAL

3/4 sang,

Pour la selle et la voiture.

S'adresser à M. RIVAUD, rue du Marché-Noir. (538)

A VENDRE

UNE

BOULANGERIE BIEN ACHALANDÉE

Située au Coudray-Macouard.

S'adresser à M. BAZILLE, boulanger au Coudray. (539)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon; précédemment occupée par M. le baron de Fritsch. S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (415)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, MAISON,

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

M. BINSSE, huissier à Saumur, demande UN CLERC de 16 à 17 ans. (521)

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 18 NOVEMBRE. | | | BOURSE DU 20 NOVEMBRE. | | |
|---|------------------------|---------|---------|------------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862 | 68 60 | » 25 | » » | 68 50 | » » | » 10 |
| 4 1/2 pour cent 1852 | 96 75 | » » | » 05 | 97 » | » » | » 50 |
| Obligations du Trésor | 440 » | » » | » » | 458 75 | 18 75 | » » |
| Banque de France | 3700 » | » » | » » | 3725 » | 25 » | » » |
| Crédit Foncier (estamp.) | » » | » » | » » | 1315 » | » » | » » |
| Crédit Foncier colonial | 610 » | » » | » » | 610 » | » » | » » |
| Crédit Agricole | 640 » | 2 50 | » » | 640 » | » » | » » |
| Crédit Industriel | 685 » | » » | » » | 685 » | » » | » » |
| Crédit Mobilier | 868 75 | 1 25 | » » | 873 75 | 5 » | » » |
| Comptoir d'esc. de Paris | 1005 » | » » | » » | 1015 » | 10 » | » » |
| Orléans (estampillé) | 822 50 | 1 25 | » » | 823 75 | 1 25 | » » |
| Orléans, nouveau | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord (actions anciennes) | 1098 75 | » » | 1 25 | 1100 » | 1 25 | » » |
| Est | 517 50 | » » | 2 50 | 516 25 | » » | 1 25 |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 827 50 | 2 50 | » » | 825 » | » » | 2 50 |
| Lyon nouveau | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi | 570 » | 1 25 | » » | 570 » | » » | » » |
| Ouest | 535 » | » » | » » | 536 25 | 1 25 | » » |
| C ^{ie} Parisienne du Gaz | 1710 » | 5 » | » » | 1705 » | » » | 5 » |
| Canal de Suez | 415 » | » » | 8 75 | 418 75 | 3 75 | » » |
| Transatlantiques | 540 » | 3 75 | » » | 538 75 | » » | 1 25 |
| Emprunt italien 5 0/0 | 65 15 | » 15 | » » | 64 85 | » » | 30 |
| Autrichiens | 410 » | 2 50 | » » | 408 75 | » » | 1 25 |
| Sud-Autrich.-Lombards | 390 » | 1 25 | » » | 385 » | » » | 5 » |
| Victor-Emmanuel | 210 » | » » | » » | 210 » | » » | » » |
| Romains | 160 » | » » | » » | 158 75 | » » | 1 25 |
| Crédit Mobilier Espagnol | 476 25 | 1 25 | » » | 471 25 | » » | 5 » |
| Saragosse | 220 » | 13 25 | » » | 215 » | » » | 5 » |
| Séville-Xérés-Séville | 45 » | » » | » » | 43 75 | » » | 1 25 |
| Nord-Espagne | 180 » | 1 25 | » » | 175 » | » » | 5 » |
| Compagnie immobilière | 537 » | 2 » | » » | 535 » | » » | 2 50 |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|-----------------------------------|--------|------|------|--------|------|------|
| Nord | 314 75 | 1 » | » » | 315 » | » » | 25 » |
| Orléans | 306 50 | » » | 25 » | 307 » | » » | 50 » |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 306 » | » » | » » | 306 75 | » » | 75 » |
| Ouest | 306 » | » » | 25 » | 307 25 | 1 25 | » » |
| Midi | 305 25 | » 25 | » » | 306 » | » » | 75 » |
| Est | 309 50 | 1 » | » » | 308 » | » » | 1 50 |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le